

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-21

Approbation des orientations budgétaires 2020 de l'ARB

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du dix-neuf novembre deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Charles FOURNIER – Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne
Gilles CLÉMENT – Com. com. Grand Chambord

Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Frédéric ARCHAUX – IRSTEA
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Franck HENNEBEL – URCPPIE
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire

Jérôme DUPRÉ – Région Centre-Val de Loire
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU – URCPPIE
Thérèse PLACE – DREAL
Lucille PIERRARD – FNE CVL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création

d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
 VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
 VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
 VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
 VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
 VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

la proposition des actions à mettre en œuvre pour l'année 2020, conformes à la stratégie pluriannuelle de l'ARB,

Décide à l'unanimité

d'approuver les orientations budgétaires 2020 de l'ARB telles que présentées ci-dessous.

Objectifs stratégiques	Actions à mettre en œuvre
Accompagner les acteurs dans les territoires	Stratégie d'animation territoriale biodiversité intégrant les dispositifs existants (TEN...)
	Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière
	Favoriser les rencontres entre maîtres d'ouvrages publics avec la création d'un « Biodiv tour » : catalogue d'actions réalisées en région et permettant des partages d'expérience sur site
Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité	Adaptation de « Naturellement dehors ! » au contexte de l'année 2020 de la biodiversité : programmation partagée avec les membres, un événement fort à cette occasion (6-7 juin ?)
	Conception et développement du centre de ressources
	Production d'un support « les mots pour convaincre » afin de faire comprendre la biodiversité et ses enjeux (cible prioritaire proposée en 2020 : les élus)
	Organisation de journées d'échanges techniques ou à l'attention des élus
Connaître et observer la biodiversité	Indicateurs régionaux : actualisation et création de nouveaux indicateurs
Animer le collectif ARB	Organiser un second séminaire interne (proposition thématique « agriculture et biodiversité »)
	Élaboration de la stratégie de communication de l'ARB

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour expédition conforme

La Présidente de séance


 Madame Michelle RIVET

REÇU A LA PREFECTURE
 DE LA REGION CENTRE LE
 13 DEC. 2019
 S. G. A. R.

N° 0674